



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 NOVEMBRE 2012

Province de Québec
Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville de Rivière-Rouge, lundi le 26 novembre 2012, à 19h30.

Sont présents et forment le quorum requis, Mme la conseillère Diane Gargantini, MM. les conseillers Normand Girouard, Normand Gravel, Denis Lacasse et André Tremblay sous la présidence de M. Yves Sigouin, maire suppléant.

Mme la mairesse, Déborah Bélanger, est absente.

Mme Julie Godard, directrice générale, et Mme Lise Cadieux, greffière adjointe, sont aussi présentes.

Mme Nicole Bouffard, trésorière, est également présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30. Le maire suppléant de la Ville de Rivière-Rouge et président de l'assemblée, M. Yves Sigouin, constate la régularité de la séance étant donné qu'il y a quorum et que les avis de convocation de la séance extraordinaire ont été signifiés à tous les membres du conseil conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

444/26-11-12

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel, appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière adjointe, Mme Lise Cadieux :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du Règlement numéro 210 adoptant un Code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Rivière-Rouge
3. Période de questions du public
4. Levée de la séance extraordinaire.

ADOPTÉE

445/26-11-12

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 210 ADOPTANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par M. le conseiller André Tremblay, lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 5 novembre 2012;

CONSIDÉRANT QU' une copie du présent règlement a été remise à chaque membre du conseil municipal plus de deux (2) jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE lors de la présente séance, le conseil municipal a apporté deux (2) modifications au projet de règlement numéro 210, soit une modification de texte au deuxième paragraphe de l'article 6.3.4 et la soustraction de l'article 6.3.5



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 NOVEMBRE 2012

(trois paragraphes), telles modifications ayant été présentées lors de l'adoption dudit règlement;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement, sa portée, son coût et, le cas échéant, le mode de financement, le mode de paiement et de remboursement ont été précisés par la greffière adjointe;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le « Règlement numéro 210 adoptant un Code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Rivière-Rouge ».

ADOPTÉE

Le texte intégral du Règlement numéro 210 adoptant un Code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Rivière-Rouge est reproduit au livre des règlements.

Période de questions du public

En l'absence de public aucune question n'est soulevée.

446/26-11-12

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

De lever la séance extraordinaire, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 19h38.

ADOPTÉE

À moins d'indication contraire dans une résolution, le maire suppléant n'a pas exercé son droit de vote.

M. Yves Sigouin, maire suppléant, donne son assentiment et appose sa signature aux résolutions consignées au présent procès-verbal.

LE MAIRE SUPPLÉANT

LA GREFFIÈRE ADJOINTE

Yves Sigouin

Lise Cadieux

LA MAIRESSE

Déborah Bélanger